



VOUS AVEZ FORMULE UNE DEMANDE DE RADIATION AUPRES DE NOS SERVICES

Toutefois, avant de procéder définitivement à cette formalité, il est nécessaire que vous soyez informés de certaines dispositions régissant les sujets suivants :

1. LA RETRAITE

Nous vous rappelons qu'avant toute radiation, il est conseillé de vérifier auprès des différentes Caisses retraites, que vous totalisez bien le nombre de trimestres de validation d'activité pour pouvoir bénéficier d'une retraite au taux plein.

2. L'INDEMNITE DE DEPART

Le chef d'entreprise du secteur des métiers qui part à la retraite, ou qui est reconnu invalide, peut bénéficier d'une aide financière **INDEMNITE DE DEPART**, versée par sa Caisse d'Assurance Vieillesse. Le bénéfice de cette aide est accordé sous certaines conditions. Pour la demander, l'artisan doit être encore inscrit au Répertoire des Métiers.

3. LA MALADIE, L'INVALIDITE

Dans l'hypothèse d'une radiation pour raison de santé, il est prudent de faire examiner ses droits éventuels (notamment leur durée) au bénéfice d'indemnités journalières, d'une pension d'invalidité et d'une indemnité de départ.

⚠ SI VOUS DEPOSEZ une DEMANDE d'INDEMNITES JOURNALIERES ou de PENSION d'INVALIDITÉ, NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION !!!

- Sur la nécessité de n'effectuer votre radiation qu'après vérification auprès des caisses d'assurance maladie et vieillesse de la conséquence de la radiation sur les droits à indemnités journalières ou à pension d'incapacité, voire, qu'après réception de la notification d'attribution de la pension d'invalidité définitive, ceci afin **d'éviter toute rupture d'indemnisation.**
- Sur le risque encouru si votre radiation intervient alors que vous percevez une pension d'invalidité temporaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le **SERVICE ACTIONS SOCIALES** de la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** ☎ 04 79 69 94 16 OU a.delafregeyre@cma-chambery.fr

Le signataire, Mr. ou Mme.....certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus et confirme sa demande de radiation.

Date

Signature :